

POINT FORT

Les entreprises se disent prêtes à prendre le relais des autorités pour les vaccinations

COVID-19. Pour en finir avec les semi-confinements et quarantaines à répétition, des sociétés proposent de mettre leurs infrastructures à disposition pour des campagnes de vaccination internes.

Sophie Marenne

«Le vaccin, j'en suis convaincu, est le seul recours que nous avons pour retrouver une sérénité dans le monde du travail», décrit Andrew Gordon, directeur du groupe de restauration collective Eldora. Comme d'autres patrons de Suisse, il souhaite mettre en œuvre des sessions de vaccination dans ses locaux. Il est à la fois en contact avec un médecin du travail, mais aussi avec un groupe de pharmacies d'envergure. «Actuellement, ils sont dans le flou. Mais dès qu'ils en sauront plus, ils nous contacteront», attend Andrew Gordon.

Environ 675.000 doses de vaccins contre le Covid-19 ont déjà été administrées sur le territoire suisse, à des personnes vulnérables. Vu leur quantité toujours limitée, leur administration reste, à ce jour, une prérogative des Etats. «Ils ne permettent pas encore aux entreprises d'organiser de telles campagnes», rappelle Philippe Guibert, directeur médical régional pour l'Europe en consulting santé d'International SOS. Mais une fois que les groupes prioritaires auront été vaccinés, il est probable que bon nombre d'entre eux s'appuieront sur les employeurs «d'une manière qui reste à déterminer», indique le médecin dont la gestion des risques médicaux et sécuritaires est la spécialité.

Les vaccins en entreprises oui, mais en quelle quantité? Venant du stock national? Qui paiera la facture? Administrés en collaboration avec des prestataires de santé? «Il est encore trop tôt pour le dire, surtout vu la complexité logistique exigée par certains produits», répond Philippe Guibert.

Désengorger les centres

Les bénéficiaires seraient nombreux: retour sur le lieu de travail, continuité des activités, diminution de l'absentéisme médical... «C'est l'opportunité d'en finir avec la problématique des quarantaines et la spirale des confinements», souligne Philippe Miauton, directeur adjoint de la Chambre vaudoise du commerce et de l'industrie (CVCI). L'argument numéro un évoqué par tous est la protection des effectifs.

Au sein de Retraites Populaires, une telle action n'est pas uniquement envisagée pour les 374 collaborateurs. L'institution de prévoyance basée à Lausanne pense offrir cette possibilité de vaccination intra-muros à ses 130 retraités. «Pour autant que cela s'inscrive dans le plan de vaccination que le Conseil d'Etat vaudois aura



Centre de vaccination à Genève. «Les entreprises ne veulent ni se substituer aux Etats, ni créer de situations d'iniquité, voire être accusées de s'accaparer des stocks au détriment de la population», précise le docteur Philippe Guibert d'International SOS.

décidé», précise Patrick Besson, directeur des ressources humaines. La démarche vise à faciliter la vaccination à large échelle, en désengorgeant les centres officiels et les hôpitaux, «fortement sollicités en ce moment», dit-il.

Les arguments sont les mêmes du côté de Vaudoise Assurances. «Pour favoriser le déploiement de la vaccination et fournir cette protection à nos employés, il nous paraît logique de mettre nos forces et infrastructures à disposition du canton. Le faire sur le lieu de travail permet davantage de commodité et évite un engorgement des centres», indique Carole Morgenthaler, porte-parole du groupe. Elle précise que la possibilité sera proposée «le moment venu». L'assureur qui emploie plus de 1500 personnes

espère ainsi accélérer le retour «à la normale». Par le passé, Vaudoise Assurances avait déjà donné une telle possibilité à ses collaborateurs, lors de la pandémie de grippe H1N1.

Rien de neuf

Selon Philippe Guibert d'International SOS vacciner en entreprise n'a finalement rien d'original. «L'épidémie d'Ebola en Afrique de l'Ouest, en 2013, a ainsi vu des compagnies vacciner non seulement leurs propres employés mais aussi leur famille, pour les protéger le plus rapidement possible. Plus proche de nous, c'est le cas pour la grippe saisonnière. Si les enjeux sont différents avec le Covid-19, la démarche est la même», assure-t-il.

Vincent Riesen, directeur de la Chambre valaisanne de com-

merce et d'industrie, abonde en notant qu'en Valais, «des entreprises qui sont déjà prêtes à jouer le jeu sont souvent les plus grandes, celles qui proposent le vaccin annuel contre la grippe». Dans le canton de Vaud, parmi la septantaine de firmes disposées à mettre en place de telles opérations contre le coronavirus, «une quarantaine déploient des programmes contre la grippe. Elles ont donc déjà une certaine expérience», renchérit Philippe Miauton de la CVCI. Le leader romand de la restauration Eldora propose lui aussi le vaccin de la grippe à ses employés. Cette option «n'a jamais suscité un grand intérêt», observe le patron d'origine britannique. Mais il croit que la dangerosité du Covid-19 poussera une

grande part du personnel à vouloir s'en prémunir: «Dans quelle proportion? Je ne sais pas encore.» Le groupe rollois compte 2100 collaborateurs «dont une part importante est au chômage partiel aujourd'hui» car ils sont actifs dans «un secteur actuellement sinistré», poursuit Andrew Gordon. Sur ce contingent, les 400 collaborateurs qui travaillent en EMS seront probablement prioritaires.

Difficile, à l'heure actuelle, d'imaginer comment se dérouleraient ces sessions. «A Abou Dabi ou Dubaï, les firmes établissent des partenariats avec des prestataires de santé qui viennent vacciner les collaborateurs sur leurs lieux de travail. Mais ailleurs, ce sera sans doute différent», prévient Philippe Guibert. Des

tests sérologiques pourraient notamment être utilisés pour déterminer qui disposent déjà d'anticorps «et aider à identifier les individus prioritaires», évoque Philippe Miauton.

Quelles stratégies suivre

Si Philippe Guibert déplore le manque de visibilité actuel sur les options qui s'offriront aux entreprises, il les encourage tout de même à s'y intéresser. International SOS recommande par exemple aux sociétés qui souhaitent s'impliquer, de définir une première stratégie et de surveiller l'évolution des possibilités. Elles peuvent aussi «s'atteler dès aujourd'hui: la communication envers leurs collaborateurs, afin qu'ils disposent d'informations factuelles et objectives». Répondre à leurs questions augmentera la confiance qu'ils auront dans un futur programme de vaccination interne, «ce qui dopera le taux de personnes souhaitant se faire vacciner parmi eux», assure-t-il.

Le spécialiste en santé publique est convaincu du rôle à jouer des entreprises dans cet effort de vaccination, pour démultiplier les programmes: «En l'espace de quelques semaines – vu qu'il y a deux doses à prendre – une compagnie pourrait s'assurer une couverture maximale, au lieu de se reposer sur les initiatives individuelles de ses employés», avertit-il. Les employeurs de grande envergure devront faire preuve d'exemplarité, selon Andrew Gordon: «Il faut que les Etats profitent de cet élan du monde économique, disposé à donner un coup de main.» Soutenues par le gouvernement depuis le début de la crise, entre autres via le versement des RHT, les entreprises sont prêtes à rendre la pareille.

Si la pénurie actuelle de vaccins constitue un goulot d'étranglement, les milieux économiques se montrent cependant confiants. «Les nouvelles commandes de vaccins annoncées au début du mois, par le Conseil fédéral, le résorberont», s'attend [Alexandra Rys](#), directrice de la communication de la [Chambre de commerce, d'industrie et des services de Genève \(CCIG\)](#). Une fois les fioles de produits en nombre suffisant, les sociétés devront s'y intéresser avec prudence. «Elles ne veulent ni se substituer aux Etats, ni créer de situations d'iniquité, voire être accusées de s'accaparer des stocks au détriment de la population», explique Philippe Guibert d'International SOS. L'enjeu de réputation et de responsabilité sociale sera extrêmement scruté. ■

Un acte volontaire et confidentiel

L'un des enjeux de la vaccination contre le Covid-19 en entreprise en est la légalité. «En tant que telle, elle ne peut intervenir que sur une base volontaire. Le Conseil fédéral l'a statué», déclare Pascal Moesch, avocat associé de l'étude neuchâteloise Athemis. Celui qui est aussi secrétaire général de l'Association industrielle et patronale (AIP) du canton de Neuchâtel est formel: «On ne peut pas forcer un salarié à se faire vacciner.» Il existe une exception. «Le personnel soignant d'un hôpital ou d'une maison de retraite peut se voir imposer une telle vaccination, car il est en lien direct avec des personnes à risques ou vulnérables», selon

Pascal Moesch. Qui cite un arrêt rendu en 2006, par le Tribunal administratif du canton de Saint-Gall qui a refusé de tenir pour abusif le licenciement d'une auxiliaire de santé de l'hôpital cantonal. Cette dernière refusait de se faire vacciner contre l'hépatite B. Dans les autres secteurs, tout licenciement pour ce motif «risque d'être considéré comme abusif», ce qui implique que l'employeur verse une indemnité d'un à six mois de salaires supplémentaires.

Attention: si une entreprise ne peut pas contraindre ses salariés, un prestataire de service peut, en revanche, décider de restreindre ses activités envers des clients non

vaccinés. «Ainsi, un restaurant pourrait refuser de servir des clients qui ne seraient pas vaccinés», indique [Alexandra Rys](#) de la CVCI.

En tant qu'acte médical, la vaccination relève du secret médical. «En aucun cas, cette information ne devrait être connue de l'employeur et en aucun cas ce dernier ne pourrait discriminer un employé sur cette base», relève Philippe Guibert. Prérrogative des médecins, seul le taux de succès d'un programme pourrait être communiqué aux ressources humaines, par exemple. «Ils peuvent savoir que 80% des employés sont vaccinés, mais pas précisément qui», insiste-t-il. **SM**